

Objet : mise en danger des personnels et des élèves dans le cadre des mobilisations

Monsieur le Ministre,

Notre Fédération souhaite vous alerter de nouveau sur mise en danger des personnels et des élèves résultant du refus du gouvernement de répondre aux revendications portées par le mouvement lycéen, privilégiant la répression. Cette escalade répressive a franchi un cran supplémentaire ces derniers jours, qui suscite non seulement l'indignation mais l'inquiétude croissante des personnels.

L'instrumentalisation des forces de police afin d'étouffer l'expression démocratique des revendications ne conduit qu'à attiser les tensions et mettre en danger la sécurité de tous. Nous apportons à nouveau notre soutien aux personnels et notamment aux personnels de direction qui se retrouvent en première ligne, transformés en boucs émissaires de la colère des élèves, et qui pour certains ont été victimes de violences. Or, ce que nous avons vu ces derniers jours n'a fait qu'ajouter de l'huile sur le feu.

En effet, jeudi 15 octobre, au lycée Paul Éluard de Saint-Denis, alors que des élèves s'étaient rassemblés dans le calme avec des enseignants et des assistants d'éducation, en présence d'élus, sans commettre aucune dégradation et sans bloquer l'accès aux cours, les forces de l'ordre ont procédé, vers 10h30, à une intervention d'une brutalité que rien ne justifiait, faisant usage, sans sommation, de bâtons de défense et de gaz lacrymogène. Vers 13h00 alors qu'un élève craignant d'être interpellé cherchait refuge dans son établissement, des agents de la BAC se sont introduits dans les locaux pour l'emmener. Des personnels choqués par cette situation se sont interposés.

Ce vendredi 16 octobre, lors d'un rassemblement organisé devant le lycée Henri Wallon à Aubervilliers, un professeur a été menacé à l'aide d'un taser, tandis qu'un professeur et une élève ont été interpellés.

Ces événements surviennent dans une situation où le gouvernement a choisi de traiter les mobilisations des lycéens pour leurs revendications comme des « violences urbaines » qu'il s'agirait uniquement de réprimer sans prendre en compte leurs demandes.

La conséquence d'un tel choix, ce sont, en à peine trois semaines, près de 8 000 interpellations et mises en garde à vue dont 85 % concernent des mineurs, soit un nombre plus important que lors du mouvement des gilets jaunes qui a duré plus d'un an. Des élèves sont interpellés sur le chemin du lycée, d'autres directement à leur domicile, puis placés en garde à vue. Dans un article du *Canard Enchaîné* publié le 13 octobre, un commissaire explique que « le but de la manœuvre est d'effrayer les élèves et leurs parents pour stopper au plus vite la fronde ».

Cette escalade répressive doit cesser.

Monsieur le ministre, alors même que, dans votre circulaire de rentrée du 7 mai dernier vous avez inscrit « *l'amélioration du climat scolaire* » et « *la protection de nos élèves* » parmi les priorités de cette année scolaire 2026-2027, il relève de votre responsabilité de faire respecter le fait que les établissements scolaires demeurent des enceintes protégées dans lesquelles les élèves et les personnels doivent pouvoir se sentir en sécurité, ce qui exclut toute intervention intempestive des forces de l'ordre en vue d'intimider et de réprimer des manifestants participants à un rassemblement revendicatif.

Des familles et des personnels nous alertent sur des menaces de sanctions administratives. En particulier, le sujet du justificatif d'absence devient source de pression, d'intimidation, voire de répression. Nous demandons que les absences liées à la mobilisation ne soient pas inscrites dans le dossier scolaire (bulletins, appréciations...), et que ces absences ne soient d'aucune manière prises en compte dans les commissions d'examens des vœux en particulier dans Parcoursup.

Si le déclenchement de procédures disciplinaires s'avère nécessaire dans certains cas prévus par les textes réglementaires, il nous semble opportun de veiller à ce que la bienveillance et la recherche de l'apaisement soient privilégiées. Nous venons d'apprendre dans un département que des conseils de discipline auraient été convoqués sur la base des seuls témoignages de policiers.

Dans un lycée, des personnels ont découvert sur Pronote des messages d'un policier demandant de signaler manifestations, banderoles et pancartes. Nous rappelons que les personnels de direction, de même que les équipes enseignantes, n'ont pas vocation à être transformés en auxiliaires de police.

Aucun jeune, ni aucun personnel ne doit avoir peur de participer à un rassemblement ou une manifestation pour défendre des droits et exprimer des revendications, de même qu'aucun jeune, ni aucun personnel ne doit craindre d'être poursuivi jusqu'à l'intérieur de son établissement pour une telle action qui relève de l'exercice des libertés individuelles et collectives.

Les lycéens mobilisés depuis trois semaines pour obtenir de meilleures conditions d'études et défendre leur droit à un avenir ne peuvent être confondus avec des délinquants. Leurs revendications sont légitimes et rejoignent celles des personnels que nous représentons. Elles doivent être entendues et satisfaites, et non étouffées par une répression aveugle.

Nous demandons la fin des interventions policières à l'intérieur des établissements, la levée des sanctions et des poursuites à l'encontre des élèves en raison de leur participation aux mobilisations.

Nous sollicitons une audience afin de vous présenter les situations dont nous avons connaissance et nos revendications. Nous attendons aussi de cette audience qu'elle établisse ce que fait notre employeur concrètement pour garantir notre sécurité et protéger les personnels comme les élèves.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Clément Poullet, secrétaire général de la FNEC FP-FO

